



AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0075-3

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 7 avril 2026, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT CA28 0075-3
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES COMITÉS DU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD – SAINTE-GENEVIÈVE**

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement, située au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Il peut également être consulté [en ligne](#).

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève
Ce 15 avril 2026**

La secrétaire d'arrondissement
Edwige Noza